Repentigny
S'épanouir

AVIS PUBLIC

PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 671-1

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance régulière tenue le 20 octobre 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt intitulé :

Règlement modifiant le règlement 671 décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la réfection de ponts et de ponts d'étagement afin de porter la dépense et l'emprunt autorisé à un montant de 12 800 000 $.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 novembre 2026.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 18e jour du mois de novembre 2026.

Le greffier,

Me Marc Giard, OMA, avocat